

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2966

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modernisation de l'ouest lyonnais - Convention de participation financière aux travaux principaux sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais dite Phase 3-ouest lyonnais 2012 - Convention de financement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2966**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Modernisation de l'ouest lyonnais - Convention de participation financière aux travaux principaux sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais dite Phase 3-ouest lyonnais 2012 - Convention de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme grand projet du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et, à ce titre, a fait l'objet en 2007 d'un protocole d'accord entre les partenaires REAL pour une mise en service progressive d'un tram-train sur les 3 branches de l'ouest Lyonnais.

Les phases 1 à 3 du protocole ont pour objectif d'atteindre à la fin 2012 le niveau de service suivant :

- le quart d'heure en heure de pointe (HP) et la demi-heure en heure creuse (HC) sur la liaison Lyon Saint Paul-l'Arbresle, avec du matériel de type tram-train,
- la demi-heure en HP et l'heure en HC sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais avec du matériel de type tram-train,
- la demi-heure en HP et l'heure en HC sur la liaison Lyon Saint Paul-Lozanne qui continuera à être desservie avec du matériel thermique neuf.

Ces phases ont fait l'objet de plusieurs conventions de financement, dont la dernière a été approuvée par délibération n° 2010-1260 du Conseil le 15 février 2010.

Le présent rapport a pour objet la signature d'une nouvelle convention de financement, la convention de 2010 étant rendue caduque à la suite du défaut de signature du Département du Rhône.

Les travaux visés par cette convention portent sur la ligne de Brignais-Saint Paul :

- pose de voies nouvelles entre Gorge-de-Loup et le tunnel des Deux Amants et entre Ecully la Demi Lune et Tassin la Demi Lune,
- mise en œuvre de la nouvelle signalisation,
- électrification de la branche de Brignais,
- aménagements des quais en gare entre Tassin la Demi Lune et Brignais.

Ces travaux permettront d'assurer la liaison directe entre Brignais et Saint Paul sans devoir rebrousser chemin à Tassin la Demi Lune (gain de temps estimé à 10 minutes).

Réseau ferré de France (RFF) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Département du Rhône ayant souhaité revoir sa participation financière, la nouvelle répartition est la suivante :

Libellé	Convention 2010		Convention 2012	
	Montant (en € courants)	Clé de répartition (en %)	Montant (en € courants)	Clé de répartition (en %)
Etat	10 146 141	31,32	10 146 141	31,94
Région	10 984 028	33,91	10 976 406	34,55
Communauté urbaine de Lyon	3 701 878	11,43	3 701 878	11,65
Réseau ferré de France (RFF)	3 856 075	11,91	3 856 075	12,14
Département du Rhône	3 701 878	11,43	3 089 500	9,72
Total du besoin de financement	32 390 000	100,00	31 770 000	100,00

La participation de la Communauté urbaine est inchangée.

La baisse affichée du coût total du projet s'appuie sur des économies potentielles envisagées par RFF à l'issue du projet.

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Confirme :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 701 878 € au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre des travaux de modernisation de la branche de Lozanne du réseau ferroviaire de l'Ouest Lyonnais, phase 3 dite ouest lyonnais 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, Réseau ferré de France et le Département du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P08 - Transports urbains individualisée sur l'opération n° 0P08O1504, le 15 février 2010 pour la somme de 13 223 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 204 182 - fonction 815 - pour un montant de 3 701 878 €, selon l'échéancier suivant :

- 1 665 845 € en 2012,
- 1 018 017 € en 2013,
- 1 018 016 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.